

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **106 (1970)**

Heft 37

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

37

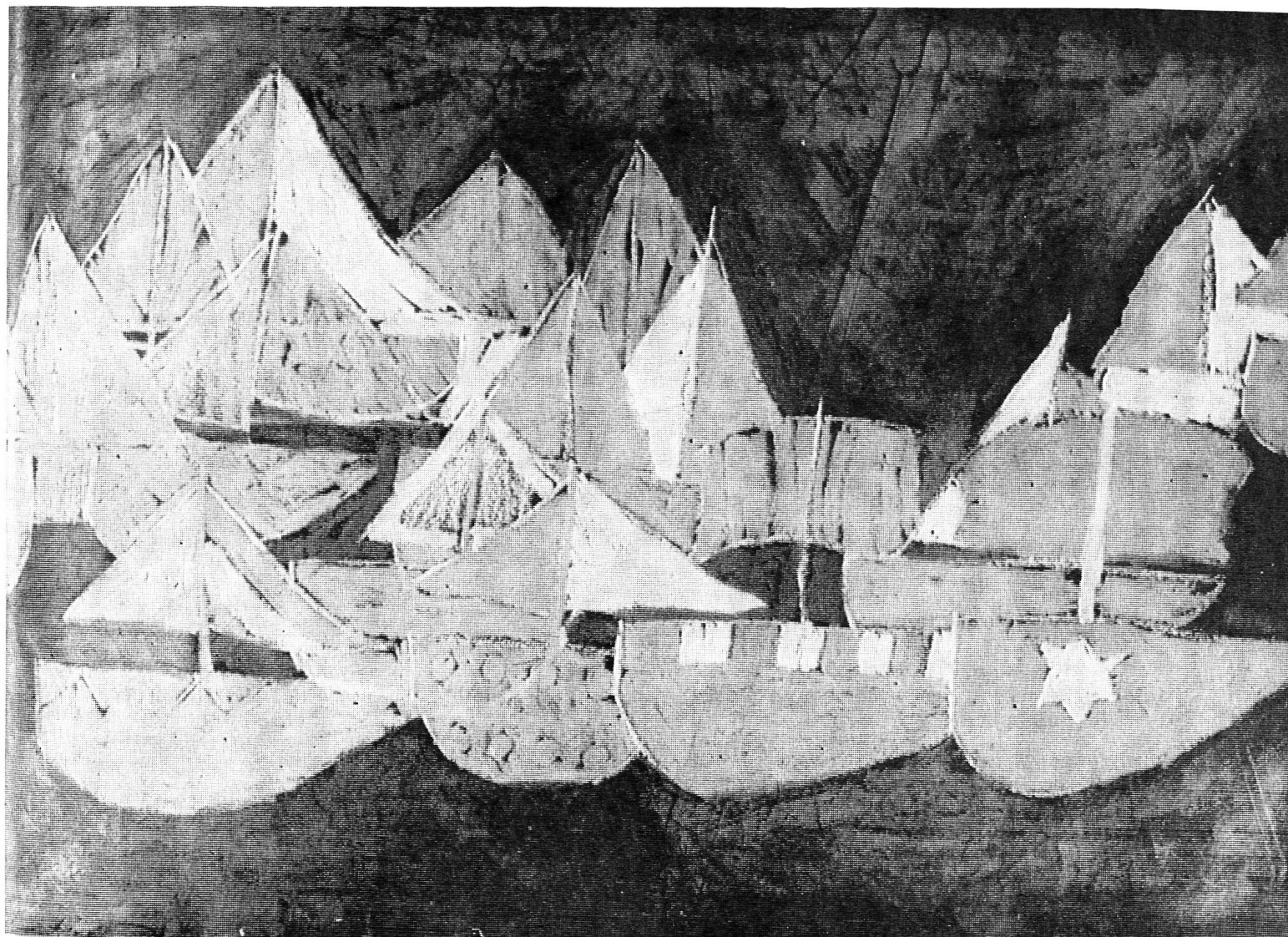
Montreux, le 27 novembre 1970

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince

NOUVEAU!



et d'un taille-mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.



Veillez m'envoyer à l'intention de mes élèves ____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____



Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et
de mécanique de
précision
5001 Aarau

Les compas Kern sont en vente dans
tous les magasins spécialisés

comite central

FIAI Session d'automne du bureau exécutif (17-18 octobre 1970)

Le bureau exécutif de la **Fédération internationale des associations d'instituteurs** a tenu à Ouchy sa session d'automne, les 17 et 18 octobre, sous la présidence d'E. Steenbergen (Pays-Bas).

Depuis l'an dernier, le bureau exécutif a vu le nombre de ses membres passer de 7 à 9 et la durée du mandat a été prolongée à deux ans ; à part les trois membres permanents, Allemagne, Angleterre et France (SNI), le bureau actuel comprend les représentants des associations d'Australie, d'Ecosse, de Finlande, de France (SNPEN), de Suisse (SPR) et de Yougoslavie.

L'ordre du jour est généralement très chargé. L'objet principal en est toujours la préparation du congrès de l'année suivante. Celui de 1971, le quarantième, aura lieu à Oslo, du 25 au 29 juillet.

Suivant la décision du Congrès de Genève, deux thèmes d'études sont proposés à la méditation des associations nationales :

1. **L'éducation dans les zones rurales et la démocratisation des études.** Le rapporteur général est désigné en la personne de Jean Daubard (France).
2. **Etude comparative sur les différences existant dans les domaines de la formation et des salaires entre enseignants primaires et enseignants secondaires.** M. Johnson (Angleterre) sera chargé du rapport.

L'examen des questionnaires concernant ces deux thèmes d'étude et leur rédaction définitive occupe toujours une bonne partie de nos séances. Dès qu'on touche à des problèmes qui se posent sur le terrain international, les situations qui se présentent sont tellement différentes d'un Etat à un autre, les structures de l'enseignement sont si variées qu'il est délicat d'établir un questionnaire qui tienne compte de toutes ces différences. Il faut être assez général pour surmonter les multiples aspects de l'éducation et de l'enseignement, mais, sous peine de vider les réponses de tout contenu utile, être assez précis pour obtenir une idée nette de ce qu'on veut chercher. Ce n'est pas toujours facile.

L'horaire du congrès lui-même ne pose pas de problème ; mais, ces dernières années, la FIAI, comme tant d'autres institutions, a fait sa petite crise d'adaptation aux conditions nouvelles de notre monde ; quelques modifications ont été demandées, notamment dans l'organisation du secrétariat pour rendre ses travaux plus efficaces et pour établir une collaboration meilleure avec la **Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante** (CMOPE), avec la **Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel** (FIPESO) et avec d'autres organisations internationales. Il va sans dire que cette augmentation des tâches du secrétariat est liée à des problèmes financiers qui sont encore loin d'être résolus.

A propos du secrétariat lui-même, R. Michel, secrétaire-général depuis 20 ans et G. Willemain, trésorier, ont annoncé au Congrès de Genève leur décision irrévocable d'abandonner leurs fonctions à fin 1970. Le Congrès de 1971 se trouvera donc dans la nécessité d'élire des remplaçants à ces deux animateurs de la FIAI. Pour le premier, une solution élégante a été choisie à Genève : celle de donner à R. Michel un adjoint avec « droit de succession » et c'est notre collègue J. Daubard, ancien secrétaire général du Syndicat national de France, qui a été désigné. Nous pouvons souhaiter que le

Congrès d'Oslo confirmera ce choix excellent. R. Michel aura ainsi un digne successeur.

Pour répondre aux vœux de la majorité des associations, les statuts ont été déjà modifiés sur plusieurs points : augmentation du nombre des membres du bureau exécutif, prolongation de la durée de leur mandat, etc., mais ces modifications ont souvent été adoptées plus dans leur esprit que dans leur lettre. Il s'agit donc de procéder à une « toilette » des statuts et du règlement intérieur afin de les adapter aux nouvelles dispositions et de prévoir d'autres changements éventuels. C'est le premier travail que le nouveau secrétaire adjoint a dû entreprendre. Cet examen des modifications a été rapidement mené ; très souvent, les discussions de ce genre s'enlisent facilement dans des querelles byzantines ; ici, il n'en a rien été, heureusement !

Le bureau exécutif, en étudiant le rapport du secrétaire sur son activité depuis le Congrès de Genève, a enregistré avec satisfaction les remerciements adressés à la SPR et à la SPG pour la parfaite organisation du Congrès de Genève.

Deux associations ont vu bon nombre de leurs membres sérieusement éprouvés par des catastrophes : tremblement de terre en Yougoslavie en 1969 et inondations en Tunisie. Le fonds de solidarité de la FIAI a été mis à contribution pour leur venir en aide et ce geste a été vivement apprécié.

Le programme horaire du Congrès d'Oslo est prêt et nos collègues norvégiens nous ont déjà donné, il y a quelque 15 ans une preuve de leurs talents d'organiseurs. La tradition de tenir avec FIPESO une séance commune d'ouverture pour les deux congrès sera, nous l'espérons, reprise l'an prochain. Peut-être un jour, pourrions-nous tenir une ou plusieurs séances de travail en commun sur un même thème d'étude. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une utopie : des précédents ont existé. Rien de sérieux ne paraît s'opposer à une telle réalisation.

Session donc de bon travail : la FIAI semble bien armée pour continuer l'œuvre entreprise dès 1925, même si cette œuvre exige aujourd'hui de nouveaux moyens d'action. Une page se tournera à Oslo. Souhaitons à nos successeurs tout le succès désirable.

G. W.

TRIBUNE LIBRE

Demain la SPR...

Deux associations d'enseignants, membres de la Fédération internationale ont, cette année, accompli le pas que nous devons franchir le plus rapidement possible : elles ont décidé, à une très forte majorité, de s'affilier à la Centrale syndicale de leur pays. Il s'agit de la NUT d'Angleterre et du Pays de Galle d'une part et de l'ABOP des Pays-Bas.

Si l'on compare le système syndical anglais au nôtre, on se rend compte que, de par sa structure même et la difficulté qu'il rencontre avec les employeurs, il se voit contraint d'utiliser d'un moyen de pression terrible et un peu primitif : la grève.

Dans notre pays, grâce aux conventions collectives, la lutte syndicale se fait autour d'une table ; elle ne descend jamais dans la rue, elle ne prend jamais les formes d'émeute ou de révolution. Certes, nous avons aussi connu les luttes sanglantes dans la première partie de ce siècle, mais elles sont à jamais dépassées, car, très vite, les deux « antagonistes sociaux » sont devenus des « partenaires sociaux » qui ont

compris qu'il était plus raisonnable de discuter avant d'en venir aux mains. La grève est aussi impensable au sein de l'USS qu'une guerre de religion en Suisse.

Pourtant, comme son homonyme anglais, le mouvement syndical suisse est revendicateur. Mais il « demande d'étudier la possibilité d'obtenir... » ; le mouvement anglais, lui, exige et menace. Et malgré cela, malgré cette lutte ouverte, nos

collègues anglais ont franchi le pas syndical. Pourquoi alors ? Simplement parce qu'ils ont senti un impérieux besoin d'être fort ; parce qu'ils ont voulu un rapprochement avec l'ensemble des travailleurs en vue de les associer plus étroitement à la solution des problèmes de l'éducation.

N'est-ce pas, aussi et parmi d'autres, les buts de la SPR ?

Pierre Brossin.

vaud

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Leresche André-Georges, 16, rue du Signal, 1337 Vallorbe, téléphone (021) 83 10 99.

Après les cours de Crêt-Bérard

Nous sommes une douzaine de collègues à avoir eu la chance de suivre le cours de chant à l'école, avec instruments. Ce furent deux journées extrêmement enrichissantes, de par la compétence et l'enthousiasme de M. P. Corthay, chef de cours. Innovant en matière d'enseignement du sol-fège et du chant en y associant divers instruments : flûte, xylophone, métallophone, lames sonores, tambourin, cymbales, triangle, etc. (procédé Carl Orff), notre collègue de Glion a fait en outre un travail de recherche remarquable afin de trouver, puis de traduire les paroles de chants tirés de brochures ou de livres allemands.

Un participant.

† Henri Besson

Le 20 octobre 1970, une nombreuse assistance a rendu les derniers devoirs à M. Henri Besson, ancien inspecteur de l'enseignement primaire, enlevé à l'affection des siens après de longues souffrances supportées avec un courage admirable.

Avec Henri Besson s'en est allée une personnalité remarquable qui a servi fidèlement l'école vaudoise pendant plus de quarante-quatre ans. Breveté de l'Ecole normale de Lausanne en 1925, M. Besson fit quelques remplacements, puis il dirigea la classe primaire de Maraçon jusqu'en 1937. Après avoir obtenu son brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures, il se consacra à cet enseignement pendant neuf ans, d'abord à Vallorbe, puis à Vevey.

Ses talents de pédagogue, sa conscience méticuleuse, la solidité de ses connaissances, son esprit ouvert et bienveillant, le signalèrent à l'attention des autorités cantonales qui l'appelèrent aux fonctions d'inspecteur des écoles en 1946.

Doué d'une grande puissance de travail, plein d'enthousiasme et de cœur, toujours parfaitement informé sur le plan pédagogique, d'un abord agréable et souriant, M. Besson a fait bénéficier d'innombrables maîtres, jeunes et moins

jeunes, de ses conseils, de ses encouragements et de son exemple.

M. Besson, excellent mathématicien, laisse un manuel d'arithmétique qui a rendu et qui rend encore de grands services dans les classes supérieures. S'intéressant aussi beaucoup à l'enseignement chez les petits, il fut l'un des co-auteurs du récent et vivant manuel de français introduit au degré inférieur.

M. Besson, retraité depuis l'an passé, a bien mérité de l'école vaudoise. Il laisse à tous, amis, collègues inspecteurs, membres des autorités scolaires et maîtres de son arrondissement, un souvenir lumineux qui n'est pas près de s'effacer.

Paul Aubert.

AVMG

Ski : mise en condition

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise les 19 et 20 décembre 1970 une première prise de contact avec la neige à Bretaye.

Ce cours de ski est ouvert à tous les membres du corps enseignant. L'AVMG supporte les frais d'organisation et d'instruction du cours.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à : F. Montangero, Pautex 10, 1860 Aigle, tél. (025) 2 34 70.

Le chef technique : *D. Jan.*

Nouveaux enseignants primaires

Trente-huit élèves du cours spécial pour la formation d'instituteurs et d'institutrices primaires provenant d'autres professions, viennent de recevoir leur brevet officiel. Ce sont :

M^{me} Denise Badel-Hauri, Nyon ; M^{lle} Marie-Claire Beney, Lausanne ; M^{me} Marianne Buttet-Studer, Treycova-

Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre

KAFA

soulage rapidement.

Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciaticques - Règles douloureuses

gnes; M^{me} Françoise Cand-Godel, Vevey; M^{me} Colette Claude-Blanc, Lausanne; M^{me} Danièle Davoli-Gret, Lausanne; M^{me} Eliane Ducommun-Kreiss, Prévèrenge; M^{me} Nicole Jeanneret-Bezzola, Lausanne; M^{me} Claire Jobin, Lausanne; M^{me} Josette Jomini-Bron, Chevroux; M^{me} Josette Klameth-Schwab, Prévèrenge; M^{me} Arlette Lugrin-Riond, Chavannes; M^{me} Marie-Thérèse Moriggia-Jeanneret, Lausanne; M^{me} Marianne Rosselet-Schatzmann, Blonay; M^{me} Annemarie Tassis-Storz, Lausanne; M^{me} Françoise Vanolli-Massey, Lausanne; M^{lle} Berthe Vanoni, Lausanne; M^{lle} Simone Viquerat, Nyon.

MM. Jean-Marc André, Morges; Alain Aubert, Le Mont; Olivier Bally, Mont-la-Ville; Francis Barbier, Grandson; Daniel Beck, Morges; Michel Buttet, Les Tuileries-de-Grandson; Jean-Maurice Capt, Palézieux-Village; Daniel Cardis, Bussigny; Claude Coinchon, Lausanne; Roland Favre, Yverdon; Michel Freymond, Chailly-sur-Clarens; Michel Gaudard, Romainmôtier; Yves Giroud, Lausanne; Daniel Grognoz, Renens; Jean-Louis Mathys, Vallorbe; Willy

Meylan, Bretonnières; Bernard Panchaud, Vevey; Rémy Tacheron, Lausanne; Jean-Pierre Tenger, Ferlens; Raymond Vauthy, Renens.

Une nouvelle volée de conseillers en orientation professionnelle

Le 6 novembre eut lieu à Lausanne la cérémonie de remise de diplômes aux nouveaux conseillers en orientation professionnelle. En voici la liste :

MM. Louis Bellwald (Valais); Claude Bezençon (Vaud); M^{me} Monique Brandt (Vaud); MM. Serge Buffat (Vaud); Alain Buhlmann (Vaud); François Cavin (Vaud); Willy Cevey (Vaud); Pierre Delacombaz (Fribourg); Pierre Fivat (Vaud); André Fontannaz (Valais); M^{me} Jacqueline Gressot (Berne); M^{lle} Elisabeth Heiz (Vaud); M. Clovis Morel (Fribourg); M^{lle} Marise Paschoud (Vaud); MM. Reynold Pauchard (Fribourg); Claude Perrin (Vaud); Raymond Quiblier (Vaud); Jean Schmutz (Vaud).

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au nouveau correspondant : Jean Mermoud 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

Education routière : prise de position du comité

Le 11 novembre, le président de la SPG était entendu par la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil, commission chargée d'étudier le projet de loi sur l'éducation routière, complétant la loi sur l'instruction publique.

Faute de pouvoir consulter les membres de la société en assemblée générale, il s'agissait de prendre rapidement position, en tenant compte de tous les arguments fournis par écrit.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont répondu à notre appel du début du mois et qui nous ont fait parvenir remarques et suggestions. La prise de position défendue le 11 novembre est une synthèse de toutes ces remarques.

Le corps enseignant primaire et infantin genevois est très conscient de l'importance de l'éducation routière. Il a examiné le projet de loi N° 3495 avec beaucoup d'intérêt et essayé de comprendre les intentions de ses auteurs.

La loi, par définition, est une « prescription de l'autorité constituée qui oblige... ». Or, il existe un article du règlement de l'enseignement primaire (art. 86) concernant l'ER. Le recours à une disposition légale plus contraignante doit donc avoir de sérieux motifs. Ceci nous a amené à émettre deux hypothèses :

- ou bien le corps enseignant ne collabore pas ou ne collabore pas assez à cette éducation,
- ou bien l'éducation routière actuelle n'est pas efficace ; il faut alors lui substituer des procédés différents et avoir les moyens de les imposer.

Ni l'une, ni l'autre de ces hypothèses ne résiste à un examen attentif de la situation.

En effet :

- le corps enseignant atteint, par son action éducative constante, en une très large mesure les objectifs attribués à la loi par ses auteurs,

— la nécessité d'une meilleure connaissance des règles de la circulation pour prévenir les accidents, développer le sens des responsabilités, reste à démontrer.

La SPG est ainsi conduite à émettre quelques réserves quant à l'opportunité de recourir à une loi.

Un dispositif légal contient un certain nombre d'implications réglementaires, prévues d'ailleurs dans l'exposé des motifs du projet de loi.

Il conviendrait notamment :

1. de prévoir au moins une heure d'ER obligatoire au programme,
2. d'établir, pour chaque degré, les notions qu'il conviendrait d'inculquer,
3. de fournir au corps enseignant les moyens didactiques adéquats, etc.

Les réserves de la SPG portent sur trois aspects du projet de loi et de ses conséquences réglementaires :

A. Aspect didactique

L'enseignant doute qu'en inculquant les règles de la circulation on puisse améliorer le comportement des enfants sur la voie publique. Les accidents ne sont pas dus, en effet, à une méconnaissance des règles et des signaux, mais à une défaillance de comportement imputable à la nature impulsive de l'enfant.

Une véritable éducation est le résultat d'une attitude constante de l'adulte et non pas le fruit de leçons réglementairement imposées. L'ER doit donc s'intégrer au souci de l'enseignant d'amener l'enfant qui lui est confié, à bien se conduire en toute situation. Aussi l'instituteur profite-t-il de chaque occasion pour rappeler à ses élèves les précautions à prendre ; une heure d'enseignement par mois, même avec les moyens adéquats, ne remplacera pas cette éducation permanente.

Les règles de la circulation sont acquises avec une facilité étonnante lorsqu'elles sont enseignées par les responsables de la brigade de la circulation. L'appui des maîtres peut

être intensifiée, cela ne fait pas de doute. Mais un enseignement régulier ne donnerait pas de meilleurs résultats que ceux obtenus en une journée par les gendarmes.

B. Aspect pédagogique

Il faut constater que les diverses matières qu'il s'agit d'enseigner sont progressivement morcelées sous l'effet de la surcharge des notions : l'économie devrait être introduite à l'école primaire ; une deuxième langue gagnerait à être enseignée dès 10 ans ; l'hygiène et l'éducation sanitaire sont à inculquer à partir de 8 ans, l'écologie devrait faire partie des programmes ; le brossage des dents ; le ski, etc.

Par ailleurs, il ne peut être question, dit-on, de supprimer ou d'alléger certaines matières.

Or, les capacités d'apprentissage des élèves ne sont décidément pas illimitées.

Il faudra choisir, car vingt minutes de ceci, trente minutes de cela, quarante minutes au minimum de..., quinze minutes par jour de... conduisent à une dispersion intellectuelle qui finalement aboutit à un dégoût d'apprendre inquiétant.

Ce choix, personne ne semble disposé à le faire. Tout a une « importance extrême ».

L'enseignant sait que les limites sont atteintes et qu'une nouvelle matière au plan d'études ferait déborder la coupe.

L'instituteur ne peut raisonnablement tout faire et prendre en charge la totalité de l'éducation et de l'instruction.

Dans le domaine de l'ER, la famille doit rester responsable au premier chef.

C. Aspect procédure

Le plan d'études, et par conséquent l'inventaire des matières qui doivent y figurer, est dorénavant de la compétence de la Conférence interdépartementale romande de coordination de l'enseignement (CIRCE) et de la Conférence des chefs de départements cantonaux de l'instruction publique.

N'y a-t-il pas incompatibilité entre une loi cantonale et une disposition réglementaire (le plan d'études) qui serait supracantonale ?

Le Département de l'instruction publique genevois serait, si la loi était adoptée, logiquement contraint d'inscrire l'ER dans les disciplines dites vernaculaires ; une fois encore, une certaine souplesse des programmes, souplesse souhaitée par

le corps enseignant afin qu'il puisse exploiter l'événement, l'actualité ou les dispositions d'une classe, serait compromise.

Conclusions

La SPG approuve les efforts qui sont faits pour rendre l'éducation routière plus efficace.

Elle ne pense pas qu'une loi pourrait améliorer d'une manière sensible ce qui se fait actuellement.

Elle craint par ailleurs certaines dispositions réglementaires liées à la loi.

En conséquence, elle donne un préavis négatif à la Commission de l'éducation et de l'enseignement, quant à l'opportunité d'une loi sur l'éducation routière.

Par contre, elle est prête à collaborer, dans la mesure de ses moyens, à une éducation routière intégrée dans le cadre général des tâches éducatives assignées aux enseignants primaires et enfantins.

Pour le comité, le président :

R. Grob.

Rappel

NE MANQUEZ PAS D'ASSISTER A NOTRE TRÈS IMPORTANTE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 1970, à l'Aula de l'Université, à 20 h. 30.

Ordre du jour : Revalorisation morale et matérielle de la fonction enseignante.

Participeront à cette assemblée :

- les maîtresses enfantines
- les institutrices et instituteurs primaires
- les professeurs de l'enseignement secondaire.

AUTRE RÉUNION IMPORTANTE : Les membres de la SPG sont convoqués mardi 8 décembre à l'Université, salle 48, à 20 h. 15.

Ordre du jour :

1. Admissions
2. Etudes pédagogiques
3. Communications du comité
4. Divers


Le comité.

Neu
Nouveau

MADISON

by CARAN D'ACHE

Le seul stylo à bille du monde
que Lloyd's ait assuré contre la perte



Der einzige Kugelschreiber der Welt,
den Lloyd's gegen Verlust versichert hat

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Allo ! Allo !

A dater du 10 novembre, les numéros d'appels téléphoniques ont passé de 5 à 6 chiffres dans tout le canton. Voici quelques-uns des numéros qu'il fait bon avoir sous la main.

SPR : Président : Jean John, (039) 23 43 54.

SPN : Président central : Claude Zwiacker, (038) 33 13 18.

Administrateur : Jean Huguenin, (039) 31 46 33.

Présidents de sections :

Neuchâtel : François Bourquin, (038) 31 44 47.

Boudry : Jean-Jacques Bolle, (038) 41 33 05.

Val-de-Travers : Gérald Bouquet, (038) 61 10 76.

Val-de-Ruz : Claude-André Scheurer, (038) 53 15 73.

La Chaux-de-Fonds : M^{me} Lola Sobel, (039) 23 27 47.

Le Locle : Pierre Brossin, (039) 31 39 89.

Commission pédagogique : Président : Pierre-André Pélichet,
(039) 32 13 92.

G. B.

Programmes romands

Les programmes élaborés par les sous-commissions de CIRCE vont continuer de paraître dans l'« Educateur » à raison de un à deux par semaine. Nous rappelons que tous les collègues qui ont des remarques à formuler à leur sujet voudront bien les consigner par écrit et les envoyer dans les 10 jours suivant la parution au président du Comité central : **Claude Zwiacker, chemin de Montsoufflet, 2072 Saint-Blaise.**

Vos remarques permettront aux délégués SPR à CIRCE de donner l'avis des enseignants romands.

G. B.

Mathématique moderne

Le Département de l'instruction publique a mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier « la planification du recyclage du corps enseignant en mathématique moderne ». La SPN sera représentée dans ce groupe par M^{mes} Roxan Marti, de Neuchâtel, Gabrielle Borgeat, de Bôle, et Aliette Lebet, de Boudry.

G. B.

Des conférences pas comme les autres...

Traditionnellement, les thèmes des conférences officielles d'automne sont d'ordre culturel ou scientifique.

Il est certes bien difficile de trouver à chaque fois les sujets et les conférenciers susceptibles d'emporter l'adhésion et l'enthousiasme de l'ensemble des enseignants.

La formule tentée aux conférences 70 a été, me semble-t-il, une réussite. Rien d'ennuyeux dans cet essai de brosse, en raccourci, les principales tendances du théâtre contemporain.

On peut, bien sûr, discuter du choix des extraits présentés par le TPR. Pourtant, le souci d'accrocher les divers aspects du phénomène théâtral à un fil conducteur, le thème de l'argent, a peut-être permis de mieux saisir les possibilités d'engagement des auteurs dramatiques et des comédiens

dans la vie du monde contemporain. Un théâtre dans lequel le spectateur se sent concerné, où il ne peut plus se contenter d'être passif, un théâtre qui est plus qu'un divertissement ; qui dérange.

Nos remerciements vont au Département de l'instruction publique qui a permis cette expérience, au groupe de travail qui a préparé cette journée, au TPR et à son directeur Charles Joris qui ont su mettre leur talent et leur métier au service d'une cause qui leur est précieuse, et qui ont employé le langage qu'il fallait.

Les conférences officielles sont sur une bonne lancée. Il faut en savoir gré aux collègues qui se sont attelés à ce problème.

G. B.

A l'honneur...

Notre collègue Philippe Moser, instituteur au Valanvron sur La Chaux-de-Fonds vient de se voir décerner le premier prix au concours des poètes suisses de langue française, pour son recueil « Cael », sonnets sur le thème de la lumière. Nos félicitations.

G. B.

Cartel syndical cantonal

Notre collègue François Bourquin de Neuchâtel représentera dorénavant le cartel cantonal VPOD au sein de l'organisme qui groupe les responsables de tous les syndicats du canton. Il y remplacera le collègue Hunziker président du syndicat du corps enseignant secondaire, professionnel et supérieur. Nos félicitations à notre jeune et dynamique collègue.

G. B.

Vers une revalorisation

Le Cartel syndical VPOD a fait tenir au Conseil d'Etat une lettre dans laquelle il l'informe qu'une étude complète du problème des traitements, tant sur le plan des prestations que sur une révision générale du système et de l'échelle de rémunération, est en préparation.

Il s'agit, en effet, d'une part de resituer les traitements neuchâtelois au niveau de ceux des autres cantons, et d'autre part d'éviter l'accroissement de l'écart entre les classes, car l'augmentation du coût de la vie frappe plus durement les traitements les plus modestes.

Cette étude complète prendra du temps, aussi, le Cartel se propose-t-il de présenter d'ici fin 1970 des mesures transitoires qui laisseraient au gouvernement et au personnel le temps d'une étude plus approfondie.

Voici les points principaux de la requête qui sera adressée au Conseil d'Etat.

« Conscient du fait qu'une simple modification des chiffres de l'échelle des traitements n'apportera pas aux intéressés la revalorisation morale qu'ils souhaitent, le Cartel précise ses vues de la manière suivante :

» 1. Il est nécessaire de rechercher un système moderne de rémunération, qui tienne compte, non seulement de la situation actuelle, mais aussi de l'évolution future et qui en

même temps permette d'englober un certain nombre d'éléments qui ont été jusqu'ici laissés de côté ;

» 2. Un tel système — déjà en vigueur dans d'autres administrations — ne peut être étudié de façon rapide et sommaire. Au contraire, il rend nécessaire la constitution d'organismes paritaires, susceptibles d'arriver à chef dans un délai d'environ deux années ;

» 3. Cependant, l'évolution actuelle des salaires et des traitements, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ne permet pas de retarder longtemps toute amélioration des traitements ;

» 4. En conséquence, le Cartel est d'avis que le Conseil d'Etat doit être nanti du souhait exprimé sous chiffre 1 ci-dessus. Pour permettre cependant d'améliorer les traitements au plus tard le 1^{er} janvier 1972, il lui sera proposé d'accorder à l'ensemble des titulaires de fonctions publiques, dès cette date, une **allocation provisionnelle** fixée en pourcentage, mais avec un minimum suffisamment élevé, qui n'augmente pas l'écart entre les traitements minima et maxima, comme le fait actuellement l'octroi des allocations de rattachement. Parallèlement, le Cartel s'engage à étudier un système de rémunération nouveau et dynamique. A cet effet, il demandera la constitution d'une commission si possible paritaire chargée de procéder à une étude de fond et de soumettre des propositions au Conseil d'Etat dans un délai de deux ans. »

Le Cartel soumettra également au Conseil d'Etat le programme sommaire des autres objets qu'il souhaite discuter dès l'année 1971, soit :

a) **la compensation du rattachement** : l'indexation automatique des traitements aux fluctuations de l'indice des prix, telle qu'elle est en vigueur, augmente considérablement l'écart entre le bas et le haut de l'échelle. Il est donc nécessaire de modifier le système de compensation en prévoyant l'octroi d'un minimum ;

b) **la classification des fonctions** : la classification actuelle n'est plus adaptée à la situation réelle. Elle devra être fondamentalement revue ;

c) **le statut du personnel de l'Etat** : la modification du système de rémunération rendra nécessaire la refonte du statut des fonctions publiques cantonales.

On voit donc qu'il y a un énorme travail en perspective. Il est de toute importance que chacun s'attelle à la tâche, et envisage le problème non seulement dans une perspective de satisfaction immédiate, mais en fonction d'une politique à long terme.

Les comités de sections et le Comité central auront à se prononcer sur ces propositions. En effet, le Cartel arrêtera définitivement son texte le 8 décembre 1970.

G. B.

Jura bernois

Toute communication doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis Erard, instituteur, 2158 Nods. Téléphone (038) 7 83 76/7 98 33.

En parcourant le rapport annuel de la Direction de l'instruction publique

La DIP dans sa nouvelle structure : un instrument de travail adapté aux nécessités de notre temps

« La discussion que, partout dans le monde, soulève la question de la formation de l'individu, ne s'arrête pas aux frontières de la Suisse. Elle pose à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne toute une série de problèmes nouveaux en lui imposant des tâches nouvelles. (...) Simultanément, il convient d'assurer une stabilité pour que le développement de l'enfant — avant tout au degré inférieur — ne subisse pas de dommages. » Tel est le préambule du rapport de gestion de la DIP du canton de Berne qui a été commenté lors de la session parlementaire de septembre par son directeur, M. Simon Kohler, conseiller d'Etat. Il nous a paru, une fois de plus, intéressant d'analyser les données essentielles de cet important message du dicastère des écoles de l'Ancien canton et du Jura.

Un nouveau décret d'organisation

Afin de faire face aux exigences toujours accrues en matière d'enseignement et d'éducation, le Grand Conseil a modifié l'an dernier d'une manière fondamentale, le décret d'organisation de la DIP. En instituant, à part le secrétariat, un service de l'université, un service de l'enseignement et un service des affaires culturelles, le Parlement cantonal a créé un instrument de travail véritablement adapté aux nécessités actuelles. Le secrétariat comprendra en outre le service des bourses et la section des affaires financières. Le cadre de la

nouvelle organisation ayant été mis en place, il y a lieu de trouver le personnel qualifié pour occuper les nouveaux postes qui ont été créés à cette occasion. La situation actuellement tendue sur le marché du travail ne facilitera en rien le recrutement.

Une nouvelle loi sur l'université mise en chantier

La forte augmentation du nombre des étudiants fréquentant l'université oblige la DIP à trouver de nouveaux locaux et à créer de nouveaux postes d'enseignants. L'octroi des subventions fédérales est lié à une procédure d'autorisation qui prévoit une expertise technique des projets par un organe spécialisé. Ainsi, les cantons ne sont plus entièrement libres en ce domaine. La réforme des structures de l'université est à l'étude. En vue de modifier totalement la loi actuelle qui régit l'Alma mater bernoise, le gouvernement a institué une commission d'experts qui est déjà très avancée dans ses travaux.

Utilisation généralisée des moyens audio-visuels

Le degré scolaire numériquement le plus important demeure l'école populaire qui comprend les écoles spéciales, l'école primaire, et les écoles secondaires. Le rapport note que le succès de l'éducation et de l'instruction dépend avant tout de la formation, de l'ardeur et des capacités pédagogique-méthodologiques (sic) du corps enseignant. En ce qui concerne les écoles spéciales, une attention plus soutenue sera accordée à la formation des maîtres auxiliaires. On manque encore un peu partout de maîtres à plein emploi pour l'enseignement de la logopédie. De nombreux

enseignants, principalement des institutrices, donnent cet enseignement accessoirement. L'Etat va cependant s'attacher à former les spécialistes qui font encore défaut.

Un chapitre entier est consacré aux « essais scolaires ». Ces expérimentations concernent principalement les langues et le calcul. On assiste à une utilisation plus généralisée des moyens audio-visuels pour l'introduction de l'enseignement des langues étrangères et pour l'entraînement individuel. Le maître formé introduira prudemment les méthodes nouvelles et les moyens d'enseignement modernes. Pour faciliter l'intégration des moyens audio-visuels dans la classe, la DIP a décidé de mettre sur pied des cours d'introduction. Un tel cours a déjà eu lieu ce printemps à Villars-les-Moines. Des cours d'allemand sont également mis sur pied dans le Jura.

Avant de se pencher sur la statistique scolaire, signalons encore que le service des affaires culturelles placé sous la direction de M. Bruno Kehrli comprend la section des monuments historiques, celle de la protection des biens culturels ainsi que le service archéologique.

7,5 millions de subventions contre 22,4 millions en 1968

En 1969, le Grand Conseil et la DIP ont alloué une somme de Fr. 7 576 765.— en faveur des frais de construction et de transformation de maisons d'écoles, halles de gymnastique, logements des enseignants, terrains de sport, etc. Par ailleurs 287 projets ont été soumis pour préavis et examen. On constate une très nette diminution du subventionnement (15 millions) entre les années 1968 et 1969. Elle est la conséquence des mesures prises en vue de rétablir les finances de l'Etat, notamment l'adoption de la loi sur les subventions et redevances. Désormais, les bâtiments des enseignants ne sont plus subventionnés.

105 255 élèves pour 4190 maîtres

Au 1^{er} novembre 1969, il a été dénombré dans les écoles primaires du canton 105 255 élèves (104 202 en 1968). A la même époque, l'effectif du corps enseignant s'élevait à 4190 (4092 en 1968). Sur les 706 classes de langue française (688), 20 comptaient jusqu'à 10 élèves, 197 de 11 à 20 élèves, 414 de 21 à 30 élèves, 74 de 31 à 40 élèves et une seule de plus de 40 élèves. Nous croyons savoir que depuis lors, cette classe (qui se trouvait au Noirmont) a été dédoublée. 46 localités jurassiennes ont une école de tous les degrés, 45 à deux classes, 26 à trois classes, 7 à quatre classes, 8 à cinq classes, 9 à six classes, 5 à sept classes, une à huit classes alors que 13 agglomérations possèdent une école à neuf classes ou des écoles dédoublées.

En ce qui concerne l'école secondaire, les chiffres nous apprennent qu'il y a 184 classes de langue française et 26 bâtiments scolaires. 4037 enfants ont suivi l'enseignement secondaire dans le Jura sous la direction de 189 maîtres et maîtresses secondaires.

La situation dans les écoles normales

La commission des écoles normales étudie l'introduction d'un examen de personnalité pour les candidats aux écoles normales du Jura. Un nouveau système d'admission a été appliqué dès le printemps 1970. La pénurie d'enseignants n'étant pas totalement vaincue, il a fallu libérer prématurément une volée d'élèves de l'Ecole normale de Delémont. L'Ecole normale de Porrentruy, où les travaux de construction du nouvel immeuble avancent bon train, comprenait l'an dernier 79 élèves répartis en 5 classes, dont une de raccordement. Tous les candidats au brevet ont réussi leur examen.

A l'EN de Delémont, l'effectif se montait à 141 élèves groupés en 4 classes. Au printemps 1969, 33 brevets ont

été délivrés. L'Ecole normale de Bienne englobait quant à elle 74 élèves, dont 61 normaliennes et 13 normaliens. Tous, à l'exception d'un seul, ont réussi l'examen préalable.

Ce rapide survol des préoccupations de notre Ministère cantonal de l'instruction et de l'éducation démontre à quel point l'école d'aujourd'hui — discutée, remise en question, voire contestée — tente, parfois avec peine, de s'adapter aux mutations profondes de notre monde contemporain en pleine accélération. Tout ce qui est entrepris actuellement en Suisse et dans le monde (coordination des systèmes scolaires, formation permanente non seulement de ceux qui ont pour mission d'éduquer et d'instruire, mais de chaque individu, reconsidération des programmes scolaires, et nous en passons) est mû par la volonté commune qu'ont les servants de l'école, de préparer le petit de l'homme à assurer sa promotion dans les meilleures conditions possibles.

Fr. E.

Les raisons du renvoi de la seconde lecture de la loi sur la coordination scolaire en février

Le Grand Conseil aurait dû normalement se prononcer en deuxième lecture sur la modification de la loi sur l'école primaire et les écoles moyennes — introduisant notamment le début de l'année scolaire en automne afin de rendre possible la coordination scolaire intercantonale — au cours de la session de novembre.

Plusieurs collègues nous ayant fait part de leur inquiétude, au sujet de ce renvoi, nous avons demandé à M. Simon Kohler, directeur de l'instruction publique, de bien vouloir nous en expliquer les raisons. Selon la déclaration faite par le conseiller d'Etat jurassien, le renvoi de la seconde lecture de la loi en février est intervenu à la demande de plusieurs parlementaires de l'ancien canton favorables au début de l'année scolaire au 1^{er} août et qui tenaient à disposer de quelques semaines supplémentaires pour gagner à leurs vues, un certain nombre de députés bernois opposés à la fixation de l'année scolaire au 1^{er} août. Il semble dès lors que, en évitant de précipiter les choses, il sera possible d'obtenir une majorité suffisante lors de la session de février, en faveur de la solution du 1^{er} août qui avait été appuyée, en septembre, par la majorité des députés du Jura et par le directeur de l'instruction publique.

Fr. E.

Assemblée générale de la section jurassienne des maîtres de gymnastique

L'assemblée générale annuelle de la Section jurassienne des maîtres de gymnastique a été fixée au samedi 5 décembre 1970, à 14 heures, au Buffet de la Gare du Noirmont.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 1969.
2. Rapport du président.
3. Rapport du chef technique : activité 1970.
4. Rapport du président d'organisation du Championnat scolaire jurassien d'athlétisme au Noirmont.
5. Rapport du caissier et des vérificateurs : comptes 1970.
6. Admissions et démissions.
7. Démissions, nominations et réélections du comité. Nomination du président.
8. Programme d'activité 1971.
9. Budget 1971.
10. Divers et imprévus.

Société des maîtres aux écoles moyennes du Jura RÉUNION DES PROFESSEURS D'ANGLAIS JURASSIENS

Le développement accéléré des méthodes et des moyens d'enseignement de l'anglais lors de ces dernières années et l'ampleur des problèmes qui en découlent suscitent un intérêt certain et le désir de s'informer, de collaborer et d'échanger des idées sur des expériences faites. C'est dans cette perspective qu'une vingtaine de professeurs d'anglais du Jura viennent de se rencontrer à Moutier sur l'invitation du comité de la SBMEM, ceci pour la quatrième fois.

M^{me} Marianne Thibaud, professeur à l'Ecole normale d'Yverdon, parla du problème de la phonétique corrective et plus spécialement de l'acquisition du système phonologique de l'anglais ; elle fit part des déceptions causées par la phonétique articulaire et des dangers de l'assimilation de la phonétique à la graphie française.

Structurale et globale

La présentation de quelques extraits des méthodes actuellement disponibles, avec commentaires en fonction des expériences faites par M^{me} Thibaud, a permis aux participants de mieux comprendre les notions de méthodes structurale et globale ; structurale, car le vocabulaire n'y est plus appris sous forme de mots détachés, ni la grammaire sous forme de règles, mais parce que la langue est étudiée dans ses structures, donc dans ses constructions particulières et des situations concrètes ; globale, car elle mobilise toutes les facultés, la vue, l'ouïe, le mécanisme articulaire, l'imitation gestuelle des personnages mis en scène.

Prononciation

Pour ce qui est de la prononciation, on n'a procédé à aucune étude préalable des phonèmes selon la méthode analytique traditionnelle.

L'acquisition des sons est basée principalement sur l'intonation et le rythme propres à la langue cible. L'imitation exacte de ce support dynamique entraîne le plus souvent la reproduction correcte des phonèmes eux-mêmes. Si une correction phonétique s'impose, au lieu de recourir à la description classique du mécanisme articulaire, il convient d'utiliser d'autres mots ou groupes de mots où le son difficile se trouve dans une tension et une zone de fréquences plus favorables, puis de revenir progressivement à la position la plus difficile.

Cette très intéressante rencontre souligna aussi que les enfants de dix ans sont ceux qui acquièrent le système phonologique avec le plus de rapidité, ce qui confirme les opinions émises de plus en plus fréquemment sur l'âge optimum pour aborder l'étude d'une langue étrangère.

La réunion permet de prendre conscience que la leçon traditionnelle d'anglais ne peut encore que très difficilement être dépassée, faute de moyens mis à disposition et par manque de formation de l'enseignant. Une approche et une étude critique des tentatives audio-visuelles actuelles doivent, cependant, être de mise si on veut favoriser l'apprentissage des langues vivantes, permettre à tout enseignant de se perfectionner régulièrement et vaincre la complexité de l'harmonisation romande des programmes.

P. G.

Colloque des maîtres jurassiens de géographie

Une trentaine de maîtres de géographie des écoles secondaires et supérieures du Jura se sont réunis dernièrement à Saignelégier en vue de discuter les problèmes méthodologiques propres à l'enseignement de leur branche.

Au début de la séance, M. Pierre Girardin, maître secondaire à Delémont, salua, au nom de la SBMEM, tous les collègues présents, puis une discussion large et animée s'engagea sous la présidence de M. Paul Simon, maître secondaire à Saignelégier.

Les enseignants jurassiens discutèrent longuement des manuels en usage dans leurs écoles, des atlas, de la documentation existante. Plusieurs maîtres firent part de leurs suggestions et de quelques expériences personnelles. Le problème des moyens audio-visuels fut également abordé.

Finalement trois équipes de travail furent constituées. La première s'efforcera de choisir, parmi l'abondante production de films documentaires géographiques, ceux qui conviennent particulièrement à nos classes. Une deuxième équipe entreprendra le même travail avec les diapositives. Quant à la troisième équipe, elle abordera la question de l'élaboration de transparents pour le rétroprojecteur. Chaque groupe de collègues se réunira dans le courant de cet hiver et commencera son activité.

Le temps du cloisonnement « géographique » semble heureusement révolu. Espérons que tous les maîtres de géographie à l'instar des maîtres d'autres branches, comprendront que seule une collaboration efficace résoudra un certain nombre de problèmes.

Le Grand Conseil vote une allocation de renchérissement de 4 pour cent et une amélioration de gain réel de 5 pour cent

Jeudi matin 12 novembre le Grand Conseil bernois a accepté successivement 15 décrets modifiant d'une manière notable le traitement des membres du corps enseignant primaire et de celui des écoles moyennes et des jardinières d'enfants. D'autres catégories de salariés de l'Etat étaient également concernés.

En vue de compenser le renchérissement des prix à la consommation, jusqu'à l'indice de 108,6 points, le Grand Conseil, à une large majorité, a tout d'abord accepté un décret prévoyant le versement d'une allocation de renchérissement de 4 %. Le minimum accordé pour 1970 se montera à Fr. 475.—.

Il a ensuite adopté un autre décret qui prévoit l'incorporation de l'allocation de renchérissement (28 % à fin 1970) et le supplément de traitement de base, ainsi qu'une amélioration de gain réel de 5 % dès le 1^{er} janvier 1971 (mais au moins de Fr. 600.—).

Ces deux décrets touchant très directement les traitements du corps enseignant jurassien, nous avons jugé utile de les publier intégralement.

Fr. E.

Décret

portant octroi d'une allocation complémentaire de renchérissement pour l'année 1970 au corps enseignant des écoles primaires et moyennes

Le Grand Conseil du canton de Berne,

vu l'article 28 de la loi du 4 avril 1965 sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes, sur la proposition du Conseil exécutif,

décète :

Article premier

Une allocation complémentaire de renchérissement de 4 % est versée au corps enseignant des écoles primaires et moyennes pour l'année 1970. Elle est allouée par l'Etat et

les communes en fonction de leur part au traitement de base et au supplément de traitement de 10 %.

Art. 2

Ont droit à cette allocation complémentaire de renchérissement les membres du corps enseignant qui sont au service de l'école le 1^{er} décembre 1970 ou qui ont été mis à la retraite ou sont entrés au service de l'Etat pendant l'année.

Art. 3

Le droit à l'allocation se calcule, pour les maîtres en fonctions, d'après les parts de traitement de l'Etat et des communes versées au 1^{er} décembre 1970, et pour les maîtres pensionnés d'après les parts versées au jour de la mise à la retraite. Le droit à l'allocation est fonction de la durée de l'activité rémunérée de l'année 1970.

Art. 4

L'allocation complémentaire de renchérissement de 1970 sera versée en décembre 1970.

Art. 5

¹ Le présent décret entre en vigueur immédiatement. Le Conseil exécutif est chargé de son application.

² Le décret du 11 novembre 1969 portant octroi d'une allocation de renchérissement au corps enseignant des écoles primaires et moyennes pour les années 1969 et 1970 est abrogé.

Décret

sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes

Le Grand Conseil du canton de Berne,

vu l'article 28 de la loi du 4 avril 1965 sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes, sur la proposition du Conseil exécutif,

décète :

Article premier

Les taux de traitement indiqués dans la loi du 4 avril 1965 sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes sont modifiés de la façon suivante :

¹o Art. 3. ¹ Les traitements de base annuels du corps enseignant primaire sont les suivants :

| | Fr. | Fr. |
|---|--------|----------|
| instituteurs | 18 816 | — 24 816 |
| institutrices et maîtresses ménagères | 17 880 | — 23 880 |
| maîtresses d'ouvrages, par classe de quatre heures hebdomadaires | 2 592 | — 3 258 |

² Les dispositions du décret sur la Caisse d'assurance du corps enseignant demeurent réservées.

³ A partir de la quatrième année scolaire, cette réduction est supprimée. Si la maîtresse tient la classe d'ouvrages, elle a droit à une allocation de 1692 francs, à la condition que l'enseignement des ouvrages soit donné en plus du nombre d'heures minimal valable pour la quatrième année scolaire.

⁴ Les membres du corps enseignant de l'école primaire supérieure et des classes auxiliaires ont droit à une allocation annuelle de 2820 francs s'ils possèdent le certificat exigé pour cet enseignement.

²o Art. 4. ¹ Les traitements de base annuels du corps enseignant des écoles secondaires, y compris les classes gymnasiales incluses dans la scolarité obligatoire, sont les suivants :

| | Fr. | Fr. |
|----------------------------------|--------|----------|
| maîtres secondaires | 22 944 | — 31 404 |
| maîtresses secondaires | 21 060 | — 29 520 |

² Les dispositions du décret sur la Caisse d'assurance du corps enseignant demeurent réservées.

³o Art. 5. La part de traitement non assurée (art. 2, lettre b) est incorporée dans le traitement de base. L'article 28 demeure réservé.

⁴o Art. 6. Au traitement de base initial s'ajoutent, suivant le nombre d'année de service, dix allocations annuelles d'ancienneté qui se montent chacune au dixième de la différence entre le minimum et le maximum de traitement.

⁵o Art. 8. Le traitement de base des maîtres à poste complet qui ont atteint l'âge de 40 ans et ont enseigné pendant dix ans au moins dans les écoles publiques du canton est augmentée de 1320 francs au début du semestre suivant. Les maîtresses ménagères à poste accessoire reçoivent ce supplément au prorata de leur degré d'occupation; pour les maîtresses d'ouvrages, il est fixé à 186 francs par année et par classe.

⁶o Art. 20. ¹ La part annuelle des communes au traitement de base initial comporte, selon leur capacité financière, les montants suivants :

| | Fr. | Fr. |
|---|-------|----------|
| Corps enseignant primaire et maîtresses ménagères à poste complet | 7 428 | — 18 816 |
| Corps enseignant secondaire | 9 540 | — 22 944 |
| Maîtresses d'ouvrages, par classe de quatre heures hebdomadaires | 936 | — 2 592 |

Art. 2

Pour l'augmentation du gain assuré du gain résultant au 1^{er} janvier 1971 des articles 3, 4, 6 et 8, l'Etat prend à sa charge les mensualités à la Caisse d'assurance du corps enseignant seulement pour un montant correspondant à 5 % du traitement de base selon décret du 6 novembre 1968 sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes.

Art. 3

Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1971 ; il remplace celui du 6 novembre 1968.

Service de l'enseignement de langue française

Le chef de service est entré en fonctions

M. Simon Kohler, directeur de l'instruction publique, informe officiellement les autorités scolaires que M. Jean Sommer, anciennement instituteur à Vermes, a pris ses fonctions de chef du Service de l'enseignement de langue française, à Berne, le 1^{er} octobre.

M. Sommer consacrera plus particulièrement son activité aux secteurs préscolaire, primaire, et postscolaire ; dans le cadre de la coordination romande, il représentera la partie de langue française du canton au sein de la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire, et sera associé aux travaux en cours et à venir au plan romand.

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

La Veveyse joue... et gagne !

En automne 1969, à l'occasion de l'ouverture de la Semaine suisse du livre de la jeunesse, l'Action biblio-suisse lançait un grand concours. Une commune par canton pouvait gagner une bibliothèque complètement équipée d'une valeur de 10 000 francs destinée à la jeunesse. Le niveau culturel d'un pays et celui de son économie dépend de la formation de chacun de ses citoyens. La Suisse ne saurait se reposer sur les lauriers que lui a valu jadis la haute renommée de ses écoles. Actuellement, une formation complémentaire à celle de l'école s'impose à tous les âges et à tous les niveaux. Un des moyens les plus efficaces à cette formation peut sûrement nous être fourni par la bibliothèque publique.

Le corps enseignant du district de la Veveyse, qui venait de constituer une bibliothèque itinérante à l'usage de toutes les classes, pensa fort à propos qu'il devait tenter sa chance et présenta aux organisateurs du « Grand Concours » sa candidature. Il faut toujours y croire ! Le feu sacré, attisé de surcroît par les encouragements et les conseils judicieux de M^{lle} Buntschu, animait l'équipe dévouée du comité. Les démarches multiples effectuées, les heures précieuses consacrées furent heureusement récompensées ! Quelle surprise ! Les enseignants de la Veveyse figurent au nombre des trois lauréats 1970. Ainsi, grands et petits écoliers veveysans bénéficieront dès la fin de l'année de lectures choisies et enrichissantes émanant du tri de plus de deux mille volumes.

Ce 5 novembre, journée du cinquantenaire de la Bibliothèque pour tous, la grande salle du Bürgerhaus de Berne vêtue de son costume d'apparat accueille une foule immense. Les hôtes de choix : M. Tschudi, président de la Confédération, M. Gaston Clottu, conseiller national, M. Franzi, de Bellinzone, et M. Schorta, des Grisons, nous firent part dans nos quatre langues nationales de leur bienveillant appui, de leurs chaleureuses félicitations et de leurs encouragements.

L'organisation de la fête fut parfaite. Les parterres de fleurs artistiquement composés enchantent la foule tandis que sur la scène les couleurs chatoyantes des costumes des chanteurs et chanteuses de l'« Echo romand » de Berne font une toile de fond féérique. Les productions chorales toutes empreintes de finesse sont dirigées par M. Lattion. Toutes sont tirées du répertoire de nos quatre régions linguistiques et reçoivent des ovations méritées et nourries. La presse, la télévision, photographes et reporters enregistrèrent les faits importants de cette manifestation. Le grand instant fut certes celui de la distribution du livre symbolique aux trois lauréats par M^{lle} Buntschu, présidente de la Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse. Les communes de Ilanz (Grisons), Wynigen (Berne), et le corps enseignant de la Veveyse par l'entremise de M^{lle} Cottet reçurent le précieux volume présageant l'arrivée prochaine de la bibliothèque complète.

Le corps enseignant de la Veveyse est heureux de l'aubaine ! Ses membres ne ménageront pas leurs peines afin de mettre en circuit les caisses appropriées à chaque bâtiment scolaire.

La Suisse est l'un des pays les plus riches du monde. Considérée au niveau des bibliothèques populaires et de la jeunesse, on pourrait penser qu'elle est l'un des plus pauvres. La Veveyse sera dès maintenant un district bien pourvu

en livres pour écoliers. Nous souhaitons que les autres suivent l'exemple.

Nous adressons un vibrant merci et présentons toute notre reconnaissance à l'Action biblio-suisse et aux généreux donateurs. Au nom de tous nos chers écoliers nous formulons des vœux de fructueuse activité et leur donnons rendez-vous pour la fête du centenaire.

F. Suchet,

président de la section de la Veveyse.

Course d'orientation des enseignants du 8^e arrondissement

Les enseignants du 8^e arrondissement, c'est bien connu, aiment à se rencontrer et à fraterniser. Aussi, quand ils apprirent qu'une course d'orientation était préparée à leur intention par M. Alfred Pillonel, inspecteur scolaire, et M. François Chassot, chef EPGS de la Broye, aidés de précieux collaborateurs — notamment de MM. Germain Thierin (actuellement hospitalisé) et Jean Bersier, professeur — ils s'empressèrent de répondre favorablement à l'invitation qui leur était si gentiment adressée et réservèrent leur jeudi après-midi à cette amicale et bienfaisante compétition. Ils n'eurent pas à s'en repentir !

Vers 13 h. 30, l'allure sportive et le pas alerte, les trente-deux concurrents se présentèrent sur la ligne de départ, devant l'Auberge communale de Bollion. Le chef technique, M. Chassot, donna quelques renseignements utiles et fit ses recommandations d'usage. Avec trois minutes d'intervalle, les équipes s'élancèrent dans la nature à la recherche des 14 postes indiqués sur la carte. On passa ainsi de la région de Bollion à celle de Mussillens et de Châtillon ; l'arrivée étant jugée 90 minutes plus tard au point de départ. Le soleil était de la partie, l'air agréable, le souffle parfois un peu court. La joie se lisait sur tous les visages. Au hasard des rencontres dans la forêt les questions brèves allaient bon train : « Combien de postes ? Et le questionnaire, répondu ? A bientôt ! » Pas question de s'arrêter ; il s'agissait de suivre minutieusement l'itinéraire choisi et de contrôler l'heure ; une seconde de pénalisation suffisait pour déclasser l'équipe. Jusqu'au bout, chacun donna le maximum et se laissa vraiment prendre au jeu...

Proclamation des résultats et palmarès

Il était environ 17 heures lorsque les experts rendirent leur verdict dans la salle à boire du café aimablement mise à notre disposition par M. et M^{me} Chanex, tenanciers.

M. Chassot résuma brièvement ses impressions de chef de course, M. Pillonel remercia les organisateurs et les enseignants qui ne « boudèrent » pas la course. Il souligna la magnifique participation des dames et des demoiselles et insista sur le rôle éducatif des courses d'orientation qui demandent, à côté d'un effort physique soutenu, de la concentration et de l'observation.

M. Wuilloud, inspecteur cantonal d'éducation physique et des sports, se contenta d'honorer cette manifestation de sa souriante présence et de compléter la magnifique planche de prix dressée par M. Pillonel, de sorte que chaque concurrent s'en alla avec un prix souvenir.

Résultats :**Catégorie I (dames et demoiselles) :**M^{me} Yvonne Collaud et M^{lle} Ottilie Bourqui.**Catégorie II (dames et demoiselles) :**M^{lles} Rose-Marie Reinhart et Josette Guinard.**Catégorie III (messieurs de plus de 32 ans) :**

MM. Albert Schaller et Hubert Monnard.

Catégorie IV (messieurs de moins de 32 ans) :

MM. Daniel Guinard et Alain Collaud (équipe de l'école secondaire).

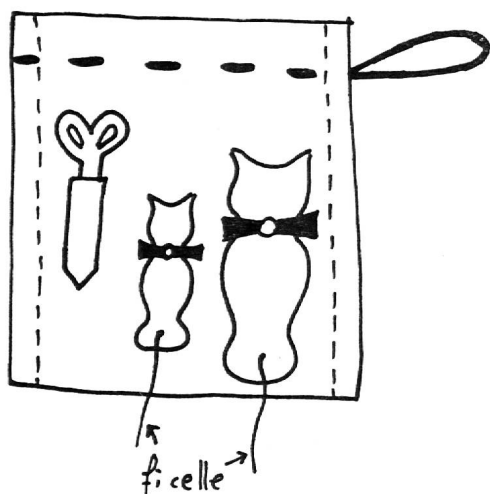
divers**La page
des maîtresses
enfantines****Cadeaux de Noël**

Nous avons surtout cherché des cadeaux utiles et réalisables dans nos classes enfantines. Toutefois, certains sont de fabrication délicate et conviendraient mieux dans une classe primaire.

1. Pour la ficelle**Avec une noix de coco :**

- une demi-noix
- de la laine
- une pelote de ficelle

Décorer la demi-noix afin que cela représente un visage. A l'endroit de la bouche, trouser la noix afin de faire sortir la ficelle. Pour le nez : un bout de bouchon.



sac à ficelle (fig.1)

**Avec du tissu :**

- toile de sac
- feutrine
- coton
- cordon
- ficelle

Couper un sac aux dimensions voulues, demander à l'enfant de coudre les côtés à points de devant, puis de le décorer selon l'imagination de certains. Cet objet est facilement réalisable par des enfants de 5 et 6 ans (fig. 1).

Pour les clés :

- une planchette
- des crochets
- de l'imagination

Vous pouvez réaliser les porte-clés que vous désirez, n'oubliez toutefois pas, que des décorations avec coquilles de noix, graines, écorces ou autres sont souvent merveilleuses et peu coûteuses.

2. Avec du tissu**Impression sur tissu avec des pommes de terre :**

- pommes de terre
- encre indélébile « reeves » (droguerie)
- rouleau et plaque de verre
- térébenthine

Vous demandez à l'enfant de créer un motif dans une demi-pomme de terre, puis vous imprimez le motif sur le tissu (set, mouchoir, serviette, etc.).

Il est très difficile à l'enfant de réaliser un motif équilibré, de plus, l'encre doit être ni trop épaisse, ni trop fluide, ce qui est très délicat.

Peinture sur tissu :

Se référer à l'« Educateur » N° 10, du 20.3.1970. Il vous suffit d'ajouter à la peinture du « super médium indélébile » (Jallut) (Pébéo) additionné d'eau.

3. Avec des pincettes

Le sous-plat :

- 17 pincettes à linge en bois
- vernis
- colle « Konstruvit »

Enlever le ressort qui tient ensemble les deux parties, coller ces deux parties, dos à dos. Ceci pour les 17 pincettes. Puis coller les 17 pincettes à la base, pour former l'étoile. Vous pouvez ensuite le décorer et coller éventuellement, sur une face, un morceau d'étoffe. Toutefois, c'est un travail difficile et peu conseillé pour tout petits !

Le gobelet à truffes :

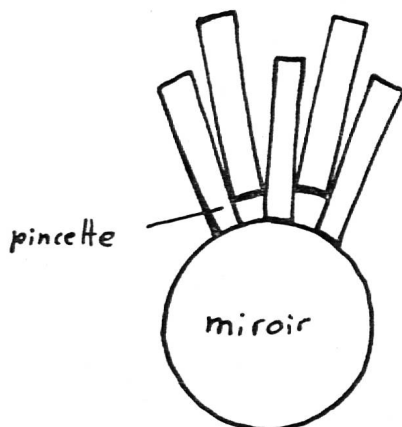
- pincettes à linge en bois
- colle
- vernis

Enlever le ressort qui tient ensemble les deux parties, coller le dos de la pince contre le gobelet (par l'extérieur), en faire le tour, puis laisser sécher après avoir mis deux élastiques afin de bien fixer les pincettes. Peindre et ajouter un couvercle. La réalisation est facile mais guère esthétique. Remplir le gobelet de fondants, truffes de caramels.

Le miroir :

- 14 pincettes à linge en bois
- colle
- wacolux « or »
- 25 cm de ruban de velours (3,5 cm de largeur)
- petit miroir rond (ϕ 6 cm) (Uniprix)
- 2 ronds de carton 1×10 cm ϕ
 1×12 cm ϕ

Enlever le ressort qui tient ensemble les deux parties. Vernir toutes parties, avec le wacolux « or », ainsi qu'une face de carton de 12 cm ϕ . Coller au centre du carton de 12 cm ϕ le miroir, puis arranger et coller les pincettes. 14 touchent le miroir et 14 sont fixées 1,5 cm au-dessus. Alternier. Le travail terminé, renforcer le socle avec le carton de 10 cm de ϕ . Ajouter le ruban de velours et un anneau (ceci pour le suspendre). L'effet est merveilleux, mais le travail est long, délicat et le prix de revient, assez élevé (fig. 2).



(fig. 2)

4. Pour les allumettes

Décoration « feuilles mortes » :

- une grande boîte. Prix Fr. 0.95
 - du papier noir
 - des feuilles mortes séchées
 - de la colle Konstruvit
- Lors de vos promenades, récoltez des petites feuilles

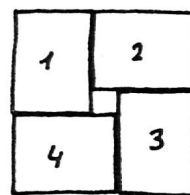
mortes, de toutes les couleurs et mettez-les sous presse (elles peuvent aussi être repassées).

Au moment de Noël, coller sur une face de la boîte un papier noir, puis faites une décoration avec vos feuilles mortes, les coller, repasser une couche de colle (Konstruvit) et laisser sécher. Travail très facile. Rapide et qui donne un merveilleux résultat.

Avec feuilles de cuivre :

- 4 boîtes d'allumettes
- 2 cartons
- 2 feuilles de cuivre légèrement plus grandes que les cartons

Coller les quatre boîtes entre elles (fig. 3), fixer une attache parisienne à chaque boîte afin d'ouvrir.



4 boîtes (fig. 3)

Demandez à l'enfant de créer un motif décoratif sur un papier, puis le décalquer avec un stylo large sur la feuille de cuivre en appliquant un feutre pas trop mou au-dessous.

Fixer les feuilles de cuivre sur les cartons et coller le tout aux boîtes.

Ceci est ravissant à faire, mais demande une grande participation de la maîtresse.

Avec une broderie :

- canevas
- coton à broder
- boîte d'allumettes grand format (Fr. 0.95)
- carton et colle

L'enfant brode le dessus de la boîte sur le canevas ou sur du jute. Puis la maîtresse le colle sur le carton et ensuite sur la boîte d'allumettes.

5. Assiettes en papier

Matériaux :

- une assiette pour moule
- colle à poisson
- pinceau
- vieux journaux

Déchirer ou découper des bandes de journaux, les enduire de colle jusqu'à ce que le papier soit transparent, appliquer ces bandes sur l'assiette en les croisant (7 couches), les deux premières et les deux dernières couches seront faites avec les bords des journaux (sans écriture, sans dessins). Sécher quelques heures. Attention l'assiette ne doit pas rester collée sur le modèle, si le séchage est trop avancé il sera difficile de les séparer. Couper le tour de l'assiette et attendre la fin du séchage. On peut tout simplement la peindre à la peinture à l'eau puis la recouvrir d'un vernis incolore.

6. Un bougeoir

- 3 bobines vides
- 2 rondelles d'environ 7 cm ϕ
- colle
- peinture
- vernis

Coller les bobines les unes sur les autres. Enfoncer un clou de 2 à 3 cm de long dans une rondelle (ceci pour piquer la bougie), coller les deux rondelles. Peindre et décorer le bougeoir, puis passer du vernis.

7. Les bougies

Vous pouvez décorer des bougies avec : des paillettes (achat dans les drogueries), des graines, de la feutrine, de la peinture et de la cire. C'est un cadeau sympathique à offrir au moment de Noël.

8. L'orange parfumée

Piquer une orange de clous de girofle. Il faut que les clous soient bien serrés. C'est un travail très long et vite fastidieux. Vous pouvez ajouter à l'orange deux petites feuilles de papier vert.

Nous voilà arrivées au terme de notre liste, nous vous disons bonne chance. Si toutefois, vous ne parvenez pas à comprendre nos explications ou si vous désirez d'autres renseignements, vous pouvez vous adresser directement à Yvonne Cook, tél. 24 71 78, de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

Nous vous envoyons tous nos vœux pour Noël et vous disons à l'an prochain !

Le Comité des maîtresses enfantines vaudoises.

18^e Semaine pédagogique internationale 1971

Elle aura lieu à Trogen, du 16 au 24 juillet 1971. Le thème général, « L'éducation et le sens de la solidarité », sera abordé non d'une façon purement théorique ou philosophique, mais en confrontant divers types d'écoles. Notre époque demande-t-elle une éducation collective, ou faut-il accentuer le caractère individualiste ? Que peuvent nous apporter les expériences faites dans les écoles de Geheeb ou de Waldorf, celles des anthroposophes, celles des pays communistes ? Nos systèmes scolaires développent-ils suffisamment le sens des responsabilités et la recherche d'un esprit communautaire ? Un comité d'organisation présidé par M. Paul Binkert a tenu séance samedi 7 novembre à Zurich et a posé les premiers jalons de cette 18^e Semaine pédagogique, qui sera comme les précédentes patronnée par le Schw. Lehrerverein, la Société pédagogique romande et Fraternité mondiale.

A. P.

Voyages 1971 du « Schweizerischer Lehrerverein »

Les nombreuses demandes d'anciens et futurs participants enthousiastes nous engagent à vous renseigner dès maintenant sur l'organisation des voyages de l'année prochaine.

Droit d'y participer. — En dehors des membres du SLV, ce droit s'étend sans restriction aux parents, amis et connaissances, même s'ils n'appartiennent pas à la profession enseignante.

Vacances de printemps 1971

Villes culturelles d'Europe. — Londres et environs - Berlin, avec Ecole normale - Rome et environs (également pendant les vacances d'automne) - Vienne et environs (idem) - En automne : Florence et Toscane - Budapest et la Puszta.

Andalousie et Espagne du Sud - Iles Canaries - Grand circuit marocain - Provence et Camargue (également en automne) - Crète - Sicile, avec courtes excursions - Israël - Grèce classique - Croisière en Méditerranée orientale :

Athènes, Chypres, Haïfa, Rhodes, Heraclion - Croisière de Pâques en Méditerranée occidentale : Tanger, Casablanca, Las Palmas, Madère, Cadix, Malaga.

Ceylan, avec à choix séjour balnéaire ou circuit en Inde méridionale - Bangkok et Thaïlande.

Offre unique. — Voyage en Ethiopie avec un zoologue excellent connaisseur du pays.

Vacances d'été 1971

POUR 820 FRANCS SEULEMENT : vol avec DC-8 ZURICH - NEW YORK - ZURICH. Départ 11 juillet, retour 7 août. S'annoncer sans retard si l'on veut en être. Pour ce vol, l'appartenance au SLV sera requise, mais les statuts SLV n'empêchent quiconque de s'y affilier.

Pour ceux qui ne désireront pas bénéficier seulement du vol (visites à des parents ou amis, ou découverte du pays en solitaire), les circuits suivants seront organisés : Etats de l'Est - Le Far-West : parc nationaux, Montagnes-Rocheuses, Indiens, déserts, Californie - En voiture de location avec itinéraire libre - Dix jours de séminaire américain à Washington.

Angleterre-Ecosse - Grand circuit en Allemagne du Nord : Wesertal, Brême, Hambourg, Husum et Halligen, Lübeck, Goslar, visite d'une mine, Harz - Lisbonne et Açores - Prague et Bohême - Turquie : Istanbul, Anatolie - Roumanie et descente du Danube - Vallée de la Loire - Paris - Israël (circuit, bains, séminaire patronné par l'Université de Jérusalem) - Croisière en Grèce - Istanbul.

Grand choix de voyages en Scandinavie, par exemple croisière au Cap Nord - Danemark avec Bornholm - Baltique avec île Gotland et circuit sur les lacs de Finlande ou excursion à Leningrad - Spitzberg et Cap Nord - Plusieurs voyages en Finlande, avec séjour en villages de vacances - Seize jours au pays du soleil de minuit - Islande - Groenland - Excursions en Laponie - Suède centrale, Norvège au-delà du cercle polaire, plus ou moins longues et pénibles.

PAYS LOINTAINS. — Le long de l'Himalaya : Afghanistan, nord de l'Inde, Népal et Birmanie. **Afrique orientale,** avec grand safari en compagnie d'un zoologue, ascension du Kilimandjaro avec le spécialiste F. Lörtscher.

Vacances d'automne 1971

Bourgogne - Trésors de notre pays - Provence et Camargue - Florence et Toscane - Rome et environs - Budapest et Puszta - Vienne et environs - Excursion en Crète.

Renseignements : Hans Kägi, maître secondaire, Witi-konerstrasse 238, 8053 Zurich (tél. (051) 53 22 85), ou secrétariat du SLV, Postfach 189, 8057 Zurich (tél. (051) 46 83 03).

Profitez des avantages d'une

CLASSE DE SKI EN JANVIER

Demandez la liste des périodes libres (vers 30 maisons et 20 stations).

Offres spéciales pour vos classes en plein air 1971.



Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41
4000 Bâle 20
Tél. : (061) 42 66 40.

Leçon à ne pas suivre

Fâcheux principe pédagogique, nous dira-t-on, que de présenter ce qu'il ne faut pas faire, et par le menu encore ! On aura raison. Mais une fois n'est pas coutume et peut-être nous pardonnera-t-on de n'avoir pas résisté à l'envie de dissuader, par ce moyen répréhensible, nos jeunes collègues de massacrer un texte comme on le voit faire ici.

Voici donc l'objet du délit, à peine élagué :

TEXTE D'ÉTUDE

A l'aube

(Au cours de la dernière guerre, un patriote français, grièvement blessé, a été fait prisonnier par les Allemands et condamné à mort. Sa dernière nuit s'achève.)

Ce jour-là, un bruit inhabituel tira Antoine de la torpeur où il se réfugiait pour tenter d'oublier sa douleur. Dans sa cellule, les bruits étaient ses seuls compagnons, il en avait dressé l'inventaire : l'horloge de la prison, la pluie sur le zinc, les pas des gardiens, le chariot de la soupe, la toux du 93, les klaxons des voitures qui débouchaient sur la place du Palais de justice... Pendant les délires de souffrance fiévreuse qui le faisaient gémir sur son bat-flanc, ces bruits familiers lui étaient un soulagement, liens ténus qui le reliaient encore au reste du monde. Mais il entendait pour la première fois ce remue-ménage de bottes, ces ordres rudes, ce tumulte. La grande porte de la prison avait été ouverte ; il avait entendu le grincement des gonds énormes. Ce bruit précédait habituellement l'entrée, à l'intérieur de la première enceinte, d'un fourgon cellulaire, mais il ne s'accompagnait jamais de ce branle-bas...

Soudain Antoine identifia les bruits montant de la cour. En même temps, il émergea du gouffre de la fièvre et reprit conscience de la réalité de sa situation : il était condamné à mort. Les rumeurs étaient celles du peloton d'exécution.

Paul Guimard.

LECTURE ET COMPRÉHENSION DU TEXTE

1. Cherche dans ton dictionnaire le sens du mot *torpeur*.
2. Qu'est-ce qu'un *inventaire* ? Cherche d'autres exemples d'inventaires possibles.
3. Explique : *la toux du 93*.
4. Que signifie l'adjectif *ténu* ? Pourquoi les liens qui le rattachaient au reste du monde étaient-ils si ténus ?
5. Pourquoi Antoine est-il si attentif au moindre bruit ?

VOCABULAIRE : sens propre et sens figuré

1. Après une heure de recherche, le scaphandrier *émergea* à quelques mètres du bord.
Le blessé *émergea* du gouffre de la fièvre.
Compare ces deux phrases. Que signifie généralement le verbe « émerger » ? (*Se montrer au-dessus de l'eau.*) Est-ce dans ce sens qu'il est employé dans la première phrase ? Et dans la deuxième ? Justifie ta réponse.
2. **En t'aidant de ton dictionnaire**, indique si les mots soulignés sont employés au sens propre ou au sens figuré :
Il *s'effaça* pour laisser passer un vieillard. Il *effaça* une tache sur son cahier.
En automne, les hirondelles *s'envolent* à tire-d'aile. Le champion cycliste *s'envole* vers la victoire.
Si tu es sérieux, *les portes* de la vie s'ouvriront devant toi. N'oublie pas de fermer *la porte* de la cave.
3. **Cherche des mots** pouvant s'employer au sens propre et au sens figuré. Construis deux phrases avec chacun d'eux.
Ex : le chemin, balayer, éveillé, la reine, etc.

1. **Il entendait** un remue-ménage de bottes.
Les bruits étaient ses seuls compagnons.
Découpe ces phrases en groupes de mots fonctionnels. Quels sont les verbes ? les sujets ?
Quelle est la fonction du groupe « un remue-ménage de bottes » ? Quelle est le verbe complété ?
Quelle est la fonction du groupe *ses seuls compagnons* ?
Quel est le verbe utilisé dans cette phrase ?
2. **Relève dans le texte** trois phrases contenant des attributs du sujet et trois phrases contenant des compléments d'objet direct du verbe.
3. **Complète les phrases suivantes** par un complément d'objet direct :
Chaque matin, je prends ...
Nous avons mangé ...
Maman prépare ..., lave ... et nettoie ...
4. **Complète les phrases suivantes** par un attribut du sujet :
Ce jeune garçon a bien travaillé : il est devenu un ...
Le temps me paraît ...
L'ami de mon père est ...

CONJUGAISON : la forme passive

1. Les gardiens *avaient ouvert* la porte de la prison.
La porte de la prison *avait été ouverte* par les gardiens.
Quel est le sujet de la première phrase ? Quelle est la fonction du groupe *la porte de la prison* ?
Quel est le sujet de la 2^e phrase ? Quelle est la fonction du groupe *par les gardiens* ?
Observe le verbe dans ces deux phrases. Quelle remarque peut-on faire ?
2. **Mets les phrases suivantes à la forme passive** en respectant bien le temps des verbes :
Le garagiste répare la voiture. — Le maître a corrigé les cahiers du jour. — Le jeune cycliste heurte un vieillard. — Dès qu'il fera beau, on engrangera les foin.

ORTHOGRAPHE

1. **Mots à étudier** : un bruit *inhabituel* - la *cellule* - le *chariot* - la *souffrance* - le *bat-flanc* - un *lien ténu* - le *branle-bas* - un *gouffre*.
2. **Dictée**. — Depuis « Pendant les délires... » jusqu'à la fin.

EXPRESSION ÉCRITE

1. *Il en avait dressé l'inventaire : l'horloge de la prison, la pluie sur le zinc, etc.*
Sur ce modèle, complète les phrases suivantes :
Toute la basse-cour était autour de lui : coqs nobles et fiers, poules ..., ..., etc.
Son regard se fixa sur l'étalage : pâtés croustillants, ..., etc.
Tous les artistes défilèrent pour la parade : les clowns, ..., etc.
Rédaction. — Imagine la scène de l'arrestation de notre héros.

**
*

Pour mettre le lecteur à l'aise, et surtout nos maîtres de méthodologie, précisons que cette leçon « modèle » est tirée d'une revue pédagogique étrangère.

Que lui reprochons-nous ?

Son mauvais goût d'abord. Il y a de l'impudeur à exploiter à des fins platement didactiques des circonstances aussi pathétiques. Nos gosses ne méritent pas cela.

Son absence d'objectifs ensuite, ou plutôt le buissonne-

ment d'objectifs divers, ce qui revient au même. Qu'attend le maître d'une telle leçon ? Que ses élèves « vivent », en leur conscient profond, l'horreur de l'aube mortelle ? Entraîner la faculté d'évocation face au texte imprimé est certes un des buts majeurs, sinon le but essentiel, de la leçon de lecture. Mais on souhaite ici que les élèves aient lu des lèvres seulement...

Qu'ils aient acquis du vocabulaire ? On eût encore compris que le maître digressât sur les termes évoquant les bruits dans la situation si particulière présentée ici. Mais en quoi le thème choisi — sens propre et sens figuré — avait-il besoin d'un tel support affectif ?

On atteint le grotesque avec la phase touchant la grammaire. J'imagine la fillette sensible — s'il en reste dans une telle classe — qui par malheur aurait pris conscience du drame, complétant après cela d'un complément direct :

Maman prépare ..., lave ... et nettoie
ou transposant à la forme passive : *Le maître a corrigé les cahiers du jour.*

Passons sur la dictée (devoir pour demain : vous apprendrez depuis « Pendant les délires... » jusqu'à la fin) pour en arriver au couronnement obligé d'une si belle leçon : la composition.

D'abord les gammes, en pizzicato : Sur le modèle de l'inventaire des bruits dressé par le prisonnier, complète la phrase suivante :

Toute la basse-cour était autour de lui : coqs nobles et fiers, poules, ..., ..., ...

et enfin, le majestueux final :

Imagine la scène de l'arrestation de notre héros... Pourquoi pas, pendant qu'on y est, l'exécution ? (détails précis, mes amis, si possible vécus)...

**

Assez démoli, construisons. Ou plutôt, rappelons que nous avions, en son temps, essayé de présenter quelques façons de tirer parti d'un texte en publiant à la Guilde SPR des exemples de leçons de lecture¹. Loin d'être parfaites, ces suggestions tendaient surtout à montrer qu'en lecture plus encore qu'ailleurs, il faut choisir ses objectifs, et s'y tenir. Tel texte fera sourire : sourions donc, et foin de l'orthographe. Tel autre émouvra : soyons discrets, et ne revenons au vocabulaire que l'émotion dissipée, trois jours plus tard. Un troisième, clairement et rigoureusement construit, se prêtera avant tout à l'étude du plan. Vivant et suggestif, un autre, enfin, sera l'amorce d'une composition.

La lecture en classe est un des grands moments de l'école. Evitons d'en faire un des plus longs en effritant, par souci de tout faire, l'impact du premier contact.

Et si impact il n'y a... passons, et trouvons mieux.

J.P.R.

¹ Dix Etudes de Textes, degré supérieur. Brochure No 77, Guilde SPR, 1843 Veytaux.

Votre objectif-épargne sera plus vite atteint

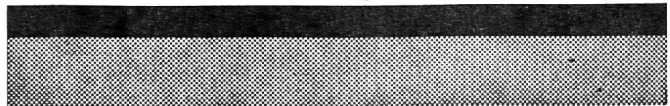
si vous épargnez avec méthode.

Ne laissez pas dormir vos économies. Faites-les travailler ! Même les plus petites sommes rapportent des intérêts.

Dites-nous dans quel but vous économisez et nous vous dirons quel type de placement choisir.



UNION DE BANQUES SUISSES



Editions LIFE

La collection

Les grandes époques de l'homme

représente un extraordinaire panorama de l'histoire ancienne et de l'art de toutes les grandes nations.

Les 21 volumes de cette collection, par leurs textes passionnants et leurs magnifiques illustrations, la plus grande partie en couleurs, vous permettent de redécouvrir et de revivre cette fantastique époque.

Chaque volume relié, format 28 x 21,5 — 190 pages dont plus de 100 illustrées en noir et couleurs — Prix : Fr. 24.50.

Derniers titres parus : « Grèce antique » — « Rome impériale » — « Egypte ancienne » — « Chine ancienne » — « Byzance ».

Agent général pour la Suisse :

J. MUHLETHALER, rue du Simplon 5
1207 GENÈVE



**100'000
LOTERIE ROMANDE**

5 décembre

Chœur d'hommes d'Arnez-sur-Orbe (35 chanteurs) cherche pour l'hiver 1970-1971

directeur

Un soir de répétition par semaine.

S'adresser à DEVENOGE Henri, président,
tél. (024) 7 22 93.

Dans le Lötschental/VS

à vendre ou à louer HOTEL

bien situé, 40 lits, eau chaude et eau froide, conviendrait pour vacances, colonies, écoles.
S. Schröter, Schinerstrasse 10, 3900 Brigue.

Tél. 028/3 28 95.

Le Home d'enfants de Courtelary

met au concours un poste

d'instituteur

appelé à prendre la tête d'une classe d'observation. La formation spéciale requise pour ce poste peut être acquise en cours de fonction. Rétribution : selon la loi sur les traitements du corps enseignant bernois.

Entrée en fonctions : 1^{er} avril 1971.

Les postulations, auxquelles seront joints un curriculum vitae et d'éventuelles références sont à adresser à la direction du home d'enfants, 2608 Courtelary.

La solution pour les élèves de première année : le stylo combiné Wat à pointe-fibre et à plume !

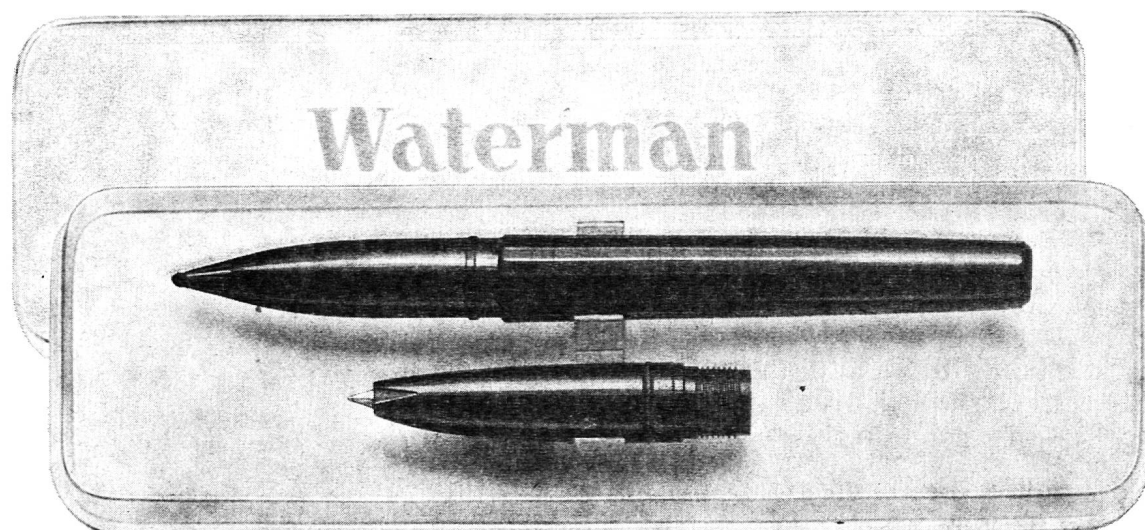
Quand un écolier commence son initiation à l'art d'écrire, c'est une date marquante dans sa vie. Et c'est aussi un jour qui compte pour son institutrice et même pour ses parents. C'est là que

le choix judicieux d'un matériel parfaitement approprié est essentiel, si l'on tient à assurer aux enfants un bon départ.

Le nouveau stylo combiné Wat est ré-

ellement idéal pour la première année ! Car il se transforme parallèlement aux progrès de vos élèves :

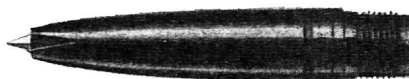
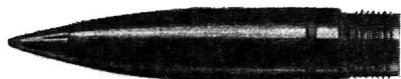
le Wat est d'abord stylo-fibre — ensuite stylo-plume normal !



1 Pour les premiers essais d'écriture, les écoliers se servent du stylo-fibre (à cartouche capillaire), qui leur permet de débiter sans risques.

2 Après quelque temps, les élèves remplacent la pointe-fibre par la plume. Ils écrivent ainsi avec le Wat normal (la cartouche capillaire restant toujours la même). Le Wat garantit une écriture propre, aisée et sans pâtés.

3 Avec un peu d'imagination, les enfants découvrent vite d'autres possibilités à ce stylo combiné : la pointe-fibre se visse en un clin d'œil et constitue un instrument idéal pour tracer des titres impeccables ou dessiner des illustrations (exactement de la même encre et de la même teinte que le reste du texte).



mère ABC

K

Waterman

...et le clou :

Le prix du nouveau stylo combiné Wat de Waterman (comprenant pointe-fibre et plume) est le même que celui du modèle précédent : il ne coûte toujours que

12 fr. 50 seulement ! moins les substantiels rabais de quantité habituels pour les commandes collectives.

Si vos élèves écrivent déjà avec le Wat, nous pouvons vous fournir la pointe-fibre à part.

Waterman Zurich
Badenerstrasse 404
8004 Zurich
tél. 051/52 12 80



VOIR L'UNIVERS

Hans Rohr

Traduction française de E. Antonini.
Préface de Paul Couderc, astronome titulaire de l'Observatoire de Paris.

Volume relié sous couverture en couleurs, laminée, 25,5 x 21,5 cm.

Fr. 32.—.

Cet ouvrage offre aux lecteurs de tous âges une merveilleuse exploration de l'Univers, sous la direction d'un spécialiste, dont le talent excelle à rendre saisissables les proportions de l'infiniment grand.

De remarquables reproductions photographiques enrichissent ce volume. Le texte, clair et simple, ne se départit jamais d'une grande rigueur scientifique.

LE SKI DE FOND

Hans Brunner et Alois Kälin

Avant-propos de Marc Hodler, président de la Fédération internationale de ski, et de Karl Glatthard, président central de la Fédération suisse de ski.

Volume relié, imprimé en deux couleurs. 80 pages.

Fr. 12.80.



Le ski de fond gagne la faveur d'un public toujours plus nombreux. L'ouvrage du grand spécialiste suisse Alois Kälin et de l'expert international Hans Brunner apporte, au néophyte aussi bien qu'à l'amateur éprouvé, toutes les bases sur le ski de fond.

Un texte clair et précis commente les nombreuses illustrations photographiques et dessins.

En vente en librairie

ÉDITIONS PAYOT LAUSANNE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J. A.
1820 Montreux 1